

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2012

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Christophe COQUART–Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND –Murielle BARBECOT

Excusée: Corinne DECOLLONGE

Absents : Magali TAFARO – Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE – Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame BACONNIER, Présidente de la Communauté de Communes Centre Dombes accompagnée de Monsieur BOURDEAU, directeur de la CCCD, présente le transfert de la compétence petite enfance. La CCD travaille sur ce dossier depuis 2011 et il est important de débiter cette opération au 1^{er} janvier 2013. En effet la CAF, le Conseil Général et la MSA ont les financements pour subventionner les investissements à hauteur de 50 %. La compétence couvre les enfants de moins de 4 ans. Le conseil communautaire du 9 octobre dernier a voté par 20 voix pour et 14 contre le transfert. Les communes doivent maintenant se prononcer sur cette modification de statuts.

Actuellement les communes de St André de Corcy, Mionnay, Monthieux et St Marcel assume conjointement les frais de halte-garderie et relais assistantes maternelles. La commune de Villars assume seule les frais de sa structure.

Dans un premier temps deux constructions sont prévues : à St André de Corcy (24 berceaux + le RAM) et Villars les Dombes (36 berceaux + le RAM). Dans un second temps un projet de micro-crèche est projeté sur la commune de Mionnay (10 berceaux). Une cession gratuite des terrains est demandée à ces 3 communes.

C.LAMBERT : comment va se gérer l'entretien de ces bâtiments dans le temps ?

G.BACONNIER : les bâtiments seront la propriété de ces communes puisqu'elles sont propriétaires du terrain mais l'investissement et l'entretien seront assurés par la communauté de communes. Il est important d'avoir des structures adaptées. Cet accueil ne fait pas de concurrence aux nourrices, c'est un autre mode de garde.

C.COQUART : et le personnel actuel ?

G. BACONNIER : cette structure sera gérée sous forme de délégation de service public, le personnel actuel sera repris. La petite enfance est trop lourde à gérer par une commune : beaucoup de formations pour le personnel, gestion des absences de ce même personnel etc...., des organismes désignés par le biais d'une délégation de service public sont très compétents pour assurer la gestion de ces structures. Le coût moyen national par berceaux est de 12 500 € par an, une fois les aides déduites il resterait 5 à 6 000 € de charge pour la communauté de communes.

D.PETRONE : pour notre commune la charge transférée reste la même, St Marcel versera le même montant à la communauté de communes au lieu de verser à l'association.

C.LAMBERT : à combien revient l'investissement par berceau ?

PF. BOURDEAU : il est prématuré pour répondre, la consultation pour les constructions n'est pas lancée. Le coût d'investissement représentera une charge annuelle que l'on peut estimer à 450 000 €.

G. BACONNIER : c'est un service générateur d'emplois sur le territoire, les horaires seront adaptés en fonction des horaires des trains car le diagnostic a démontré qu'une grande majorité de la population travaille sur Lyon.

C.LAMBERT : la répartition des enfants se fera comment ?

G. BACONNIER : il y aura une commission qui attribuera les places en fonction de critères définis (les deux parents travaillant, ...) Tous les enfants auront les mêmes droits sur le territoire, pas de quota par commune (actuellement Villars n'accueille que les enfants de son territoire)

D.PETRONE : le problème actuel est la mise à disposition gratuite du terrain par les communes.

G. BACONNIER : le bureau de la communauté de communes s'est prononcé sur une mise à disposition gratuite du foncier.

J.NOUET : au cours des différents conseils communautaires, la majorité des conseillers sont favorables à ce transfert de compétence, en revanche 3 projets en même temps effraient les élus.

G. BACONNIER : la structure de Mionnay ne sera pas réalisée en 2013.

C.LAMBERT : quelle entreprise du territoire peut réaliser 2 projets en même temps ?

G. BACCONNIER : des entreprises peuvent le faire. Villars n'a pas encore déterminé le terrain mais St André a déjà le foncier. Les finances de la communauté de communes sont saines, tout peut se faire, les besoins sont incontestables. Aucune augmentation de la fiscalité n'est envisagée.

Après le départ de Madame BACONNIER et Monsieur BOURDEAU, monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il soumet au vote cette modification des statuts maintenant. Au vu du nombre d'absents, l'assemblée décide de reporter ce vote à la prochaine séance, soit le lundi 3 décembre.

MODIFICATION DES STATUTS DU SRTC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le mode de calcul de la participation des communes au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne. Suite à la suppression de la taxe professionnelle, le syndicat a adopté le principe de remplacer la base de la TP par une constante Y égale à la valeur de la TP 2010. Aucune augmentation des cotisations n'est engendrée.

L'assemblée accepte à l'unanimité les nouveaux statuts.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE LA DOMBES

Monsieur le maire transmet la demande d'un professeur afin d'apporter une subvention pour financer un projet pédagogique. Le montant de la subvention sollicitée est de 48 € pour 4 élèves domiciliés à St Marcel.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'octroyer cette subvention qui sera inscrite au budget 2013.

CONVENTION DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur NOUET présente 2 conventions pour la maintenance des 3 défibrillateurs, ces documents étant incomplets (pas de durée) cette délibération est reportée.

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DES AGENTS

Monsieur le maire précise que la collectivité peut contribuer à la protection sociale complémentaire des agents, soit par la participation à la complémentaire santé, soit à une garantie de prévoyance. La commission du personnel propose de participer à la garantie prévoyance car tous les agents sont concernés.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de participer à cette prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2013, en fonction des cadres d'emplois et du temps de travail hebdomadaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à quelques décisions modificatives avant la fin de l'année afin de réaliser les travaux de réfection des trottoirs aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Article	Op.	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Virement investissement	023		2 988,00			
Voies et réseaux	61523		5000,00			
Personnel titulaire	6411		1000,00			
Personnel non titulaire	6413		1000,00			
CCAS	657362		1 500,00			
D.S.R.	74121			2 000,00		
autres	74718			2 988,00		
GFP rattachement	74751			1 500,00		
Autres participations	7488			5 000,00		
Travaux école	2135	124			-3 400,00	
Programme trottoirs	2152	120			9 388,00	
Accessibilité	2152	121			- 3000,00	
Virement du fonctionnement	021					2 988,00
TOTAL			11 488,00 €	11 488,00 €	2 988,00 €	2 988,00 €

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

D. PETRONE :

- Corinne DECOLLONGE rappelle le rendez-vous à 10h 15 à la mairie le 11 novembre pour la préparation de la cérémonie
- le projet des barrières et potelets n'est pas tout à fait défini, il fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police, cette opération est de ce fait reportée à 2013.
- AG du restaurant scolaire : quelques parents ont rejoint l'association, des démissions sont annoncées pour la fin de l'année scolaire. Une assemblée extraordinaire sera organisée et s'il n'y a aucun candidat l'association ne pourra plus assurer la restauration scolaire. Monsieur le Maire rappelle que si la commune doit gérer ce service, les tarifs seront plus chers et il y aura moins de souplesse dans l'inscription des enfants.
- quelques travaux de peinture et d'entretien seront à envisager en 2013 : peinture du préau et réfection de son toit à l'école, peinture intérieure du vestiaire de foot (M.NOUET doit faire le point avec le Président du club de foot)
- présentation du document de la RSE sur les réseaux électriques et l'éclairage public
- le territoire de St Marcel est concerné par des demandes de permis de recherche d'hydrocarbures (déposées en 2009 et 2010)

- la consultation pour le mobilier de la future médiathèque est en cours
- les charges de copropriété du clos Orcel seront revues pour l'année 2013 et les sommes perçues en 2012 remboursées.
- information sur le CDRA
- information sur le partenariat entre HELIANTHE et le SIEA concernant les économies d'énergies, Mr Nouet approfondit ce dossier
- subvention de 22 500 € accordée par le Conseil Général pour l'espace public entre la mairie et la médiathèque
- consultation lancée pour l'aménagement de la zone d'activité de la communauté de communes
- des lotissements privés n'ont pas répondu au sujet de l'éclairage public sur leur domaine privé
- le parking de la gare est surchargé, une extension sera à envisager. La Région subventionne généralement à hauteur de 50% ces projets.

J. NOUET :

- une réunion est organisée le 16 novembre prochain pour relancer les classes.
- demande de jeunes pour créer une association de HIP HOP et utiliser la salle d'évolution ainsi que les tapis.

G. SILVESTRE :

- la commission travaille sur l'aménagement de l'espace public, le programme est terminé et la consultation sera lancée rapidement pour la recherche d'un maître d'œuvre. La mairie a été intégrée dans ce projet.

La séance est levée à 22h 45.